RÉUNION SUR LA DÉMOGRAPHIE DU CORPS : LE CC : UN GRAND CORPS MALADE !



scsi-pn.fr avril 2023



Depuis novembre 2020, notre organisation tire le signal d'alarme sur l'évolution démographique du corps de commandement.

Le SCSI a saisi Stanislas Cazelles, dès son arrivée à la tête de la DRCPN en août 2022, sur ce sujet majeur pour l'avenir des officiers. Le 13 avril se tenait la première réunion relative à l'avenir du corps de commandement.

Le SCSI exige des mesures à la hauteur de la situation. Il est en outre urgent de changer les règles statutaires d'avancement et les règles de gestion pour accéder aux différents niveaux de la nomenclature.

UN DIAGNOSTIC DE L'ADMINISTRATION BEAUCOUP TROP TARDIF

- Non respect de la clause de revoyure du PPCR en 2019;
- Rapport alarmant du SCSI en novembre 2020;
- Rapport des sociaux démographes de la DRCPN qui reprend la même analyse en octobre 2021;
- Première réunion avec la DRCPN sur la démographie du corps, à la demande du SCSI, le 13 avril 2023.

UNE SITUATION DÉMOGRAPHIQUE CASTASTROPHIQUE

Faute d'anticipation et d'une mauvaise gestion des flux d'entrées, le corps de commandement se retrouve confronté à un défi générationnel majeur : départs accélérés, vieillissement du corps, manque d'officiers dans les services, pyramidage des grades en danger.

Si le SCSI se félicite de la tenue de cette première réunion, le nouveau rapport des sociodémographes n'apporte pas d'éléments nouveaux par rapport aux projections du SCSI de 2020!

Dans toutes les hypothèses envisagées, les entrées seront encore inférieures aux sorties pendant plusieurs années. Dans l'objectif d'un corps à 8000 officiers, les recrutements continueront au rythme de 400 officiers par an. Quelle que soit l'hypothèse, en 2031, la moitié du CC aura moins de 8 ans d'ancienneté.

Plus de 500 officiers sont partis en retraite en 2022 à un âge moyen de 59 ans, la prévision pour 2023 est tout à fait comparable.

Déjà l'impact démographique se fait sentir, le pyramidage du CC s'établit au 1er janvier 2023 à 42% de capitaines, 39% de commandants, 11% de commandants divisionnaires fonctionnels et 8% de commandants divisionnaires. On peut d'ores et déjà tabler sur une base du corps à 46 % de capitaines au 1er janvier 2024...

LE SCSI: AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS!

DES GROUPES DE TRAVAIL MIS EN PLACE

Dans les jours qui viennent, une présentation de l'étude sera faite aux DISAS avec une proposition de thématiques de réflexion. Des groupes de travail seront constitués pour réfléchir aux évolutions de la nomenclature, aux leviers pour garantir le pyramidage du corps, à l'adaptation des règles de gestion, au parcours des femmes, à l'ascenseur social entre les corps....

UN TRAITEMENT DE CHOC S'IMPOSE!



Ce chantier est capital pour l'avenir du corps, le positionnement des officiers et le déroulement des carrières.

L'objectif du SCSI est de garantir la stabilité du corps entre 7500 et 8000 officiers. Pas question de brader des postes des jeunes officiers aux majors, pas question de sacrifier leurs mobilités, leurs conditions de travail et leurs parcours de carrière pour faire le SAV du syndicat majoritaire des CEA.

Il est impératif de raccourcir l'accès au deuxième grade au plus vite et fluidifier l'accès au grades sommitaux. Les réflexions menées devront prendre en compte des avancées du protocole obtenues par le SCSI vers le raccourcissement des échelons de capitaines et une meilleure prise en compte de l'ancienneté des internes. L'administration devra respecter la parole politique, la signature du protocole et le pyramidage du corps. Les officiers ne doivent pas payer la facture à cause du manque d'anticipation de l'administration !

Pour simplifier les mobilités et pourvoir les postes clés, les règles de gestion devront

URGENCES

évoluer vite. Le SCSI souhaite que les conditions d'accès aux niveaux de nomenclature B1 et B2 évoluent avant cet été afin de pouvoir procéder à un mouvement de mutations permettant d'envisager sereinement la prochaine sortie de la 28ème promotion en mars 2024.

Plus que jamais, les règles statutaires devront évoluer.

L'abaissement du seuil de promouvabilité au grade de commandant à 8 ans est incontournable.